

RWANDA : LA CREDIBILITE FRANÇAISE EN QUESTION

par Rony Brauman

(Extrait des "Dernières Nouvelles d'Alsace, n° 65 du 18/03/98)

En marge de l'exposition «Enfances volées, Enfances perdues» organisée par Médecin Sans Frontières à Colmar, Mulhouse et Strasbourg, Rony Brauman, ancien président de cette ONG, revient sur le génocide du Rwanda où beaucoup d'enfances ont été volées et perdues...

Il y a quatre ans, le 7 avril 1994, commençait le génocide au Rwanda. En cent jours, plus de cinq cent mille personnes furent abattues. Leur crime ? Etre tutsi ou opposant au régime du président Habyarimana. Quelques mois plus tôt, les Nations Unies avaient déployé un contingent de Casques bleus, chargé de surveiller les accords de cessez-le-feu dans ce pays en état de guerre depuis 1990. Au lieu de renforcer cette force, le Conseil de Sécurité décida de l'évacuer dans sa quasi-totalité. Et comme pour mieux affirmer leur indifférence cynique, les grands de ce monde refusèrent d'employer le mot de génocide dans les résolutions dudit Conseil de Sécurité : ils lui préférèrent celui de «crime humanitaire». Cette variation sémantique n'a rien d'innocent, car la reconnaissance du génocide, au moment où il était commis, impliquait une action de force de la Communauté internationale pour mettre un terme aux tueries.

Assistance militaire

Médecins Sans Frontières avait tenté, à ce moment, d'alerter l'opinion en criant qu'«on n'arrête pas un génocide avec des médecins». Nous ne fûmes pas entendus. Plusieurs mois avant le déclenchement des tueries, les Nations unies avaient été secrètement informées de l'existence d'un programme d'extermination des Tutsis : elles n'en tinrent pas compte. Comme pendant la seconde guerre mondiale, le terrifiant secret fut bien gardé.

Si cet événement concerne la France, ce n'est pas seulement en raison de la gravité exceptionnelle des faits, ou de son statut de membre permanent du Conseil de Sécurité. C'est aussi et surtout parce que notre pays s'est engagé aux côtés du régime du Rwanda dès le début de la guerre : aux termes d'un «accord particulier d'assistance militaire» signé en 1975, la France a envoyé, en octobre 1990, un premier détachement militaire. L'«Opération Noroît» permit à l'armée rwandaise de repousser l'assaut de l'opposition armée regroupée dans le FPR (Front Patriotique Rwandais), et à la France de supplanter la Belgique, ancienne puissance coloniale. Une deuxième intervention, de même nature, fut lancée en février 1993. Entre-temps, en dépit des signes de démocratisation donnés par le gouvernement rwandais, la répression se faisait de plus en plus sanglante. Des informations précises sur les massacres perpétrés par l'armée et les milices furent publiées. Non seulement on ne les entendit pas, mais l'ambassade de France s'employa à les disqualifier. Prisonnière d'une logique de soutien total à ce régime, la France ne cessa d'accroître son assistance militaire, allant jusqu'à participer au quadrillage policier du territoire. En moins de quatre ans, de ce fait, l'armée rwandaise a multiplié ses effectifs par dix, et considérablement augmenté son pouvoir de feu pour assurer la sécurité de son régime.

Pas de débat

Toutes ces décisions ont été prises dans le secret des «cellules» spécialisées de l'Elysée et des ministères. Aucun débat parlementaire, aucune délibération publique n'a permis de les expliquer. L'exceptionnelle gravité des événements qui ont suivi - le génocide, l'exode vers le Zaïre et les massacres de réfugiés - justifie que l'on sorte de cet autoritarisme et de cette opacité. C'est ce qui a poussé un groupe de chercheurs et d'ONG à demander la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. Paul Quilès, président de la Commission de la défense du Parlement, a répondu par une mission d'information, assurant qu'elle disposerait des mêmes pouvoirs et prérogatives. L'occasion est offerte d'ouvrir une brèche dans la tradition de clientélisme et de secret qui caractérise la France dans ce domaine. Il y va de la crédibilité de la France en Afrique, amis

aussi de la démocratie dans notre pays.

R. B.

[NDLR : Le comportement de la France au Rwanda a été le même dans le conflit congolais à Brazzaville. Il y a eu non-assistance à peuple en danger de mort. Son armée était sur place. Elle a utilisé son droit de veto au Conseil de Sécurité de l'ONU pour empêcher l'envoi de la Force internationale d'interposition ou de paix au Congo, dans le but de favoriser l'un des belligérants qu'elle activement soutenu. On sait qui. C'était le même partenaire en 1977, à l'assassinat du Président Marien Ngouabi.]